

VIE ASSOCIATIVE

Association Autour de la Paix

Aide à projet pour l'« Atelier permaculture », expérimentation de structures de production sur sol pollué dans le jardin rue de la Paix

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Autour de la Paix a été créée dans un contexte marqué par la forte volonté de la Ville de faire évoluer la démocratie de proximité en renforçant la participation des habitants, notamment à travers les comités de quartier. L'atelier participatif mis en place avec les riverains au sein du comité de quartier « Monmousseau-Vérollot » a permis la concertation et validé les aménagements (une réserve foncière située au 19, rue de la Paix) souhaités collectivement.

Depuis février 2016, la Ville autorise l'association à occuper ce terrain réaménagé pour organiser des événements festifs, créer du lien social et des passerelles entre les habitants du quartier, par le biais d'activités sociales, culturelles, éducatives et de jardinage, notamment en direction des familles, ou encore d'actions visant à sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux.

L'activité jardinage a, malgré tout, dû être cantonnée sur une zone exploitable de seulement 30 m² en raison de la pollution du sol.

La rencontre de deux jeunes riverains, étudiants en dernière année d'ingénierie en agronomie, a permis la conception du projet de mise en place de structures expérimentales de production agricole sur sol pollué, dit « Atelier permaculture ».

L'objectif de ce projet est d'expérimenter la mise en place de nouvelles zones productives exploitables sur ce terrain, en dehors de la zone de sol pollué recouverte par une toile géotextile et des conditions restrictives, tenant à la présence d'un coffret gaz et d'une canalisation, décrites à l'article 1 de l'avenant n° 2 de la convention d'occupation temporaire du terrain approuvé par arrêté municipal du 8 décembre 2016, en lien avec le projet professionnel des deux étudiants et le projet d'activités participatives des habitants du quartier.

Il permettra, ainsi, de répondre à l'urgence de recherche de solutions pour une transition écologique indispensable de nos jours, à échelle expérimentale, de sensibiliser le public et les habitants du quartier aux questions environnementales et aux pratiques alternatives et de faire participer un collectif à un projet dans un but de création de lien social.

Calendrier de l'action :

- Octobre 2017 à février 2018 : constitution du sol et mise en place de la zone d'exploitation,
- A partir de février 2018 : semis des végétaux prévus selon les 4 aires identifiées.

Budget total : 600 €

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir ce projet d'« Atelier de permaculture » par le versement d'une aide à projet de 500 € à l'association Autour de la Paix et la mise à disposition de mulch (broyats de bois) par la Ville.

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

VIE ASSOCIATIVE

23) Association Autour de la Paix

Aide à projet pour l' « Atelier permaculture », expérimentation de structures de production sur sol pollué dans le jardin rue de la Paix

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

considérant qu'il y'a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Ville à la vie associative dans le cadre des orientations du programme municipal,

considérant que l'association Autour de la Paix a pour objet de créer du lien social dans la vie de quartier en mettant en place des activités intergénérationnelles et des événements, notamment autour d'un espace vert partagé,

considérant que le projet « Atelier permaculture » vise, d'une part, à l'appropriation des espaces par les habitants en tant que lieu de vie sociale sur le quartier concourant ainsi au développement d'actions d'intérêt local, et, d'autre part, à la recherche de solutions alternatives afin de permettre la transition écologique indispensable,

considérant que l'association Autour de la Paix sollicite le soutien financier de la Ville pour la mise en place de ce projet,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 500 € (cinq cents euros) à l'association Autour de la Paix afin de soutenir son projet pour l'expérimentation de structures de production sur sol pollué, dit « Atelier permaculture ».

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 DECEMBRE 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 28 DECEMBRE 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 DECEMBRE 2017